



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 4 avril 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 17

Procurations : 3

Absents : 9

Votants : 20

Date de convocation : 22/03/2024

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
05/04/2024**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BESOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Olivier CHAPRON, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Nathalie CARLES-SALMON, Elodie ALBA.

Excusés avec procurations : Orlane LABAT à Malika BENSOUICI, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Didier ZERBIB.

Absents : Dominique ALM, Fabio VITULLI, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE

Secrétaire : Philippe STREMLER

N° DEL/2024-2-07

OBJET :

Coût de fonctionnement d'un élève pour l'année scolaire 2023/2024

Rapporteur :
Monsieur Philippe STREMLER, Maire-Adjoint

Vu la loi n°83-663 du 22/07/1983 modifiée a posé le principe général d'une répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Ce coût moyen de scolarisation d'un élève fréquentant les écoles publiques de Seysses pour l'année 2023/2024 a été évalué à 702 € comme suit :

ECOLES PUBLIQUES DE SEYSSES COÛT DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE EN 2023	
Fournitures scolaires, petit équipement, transports...	60 517 €
Sport (60 % masse salariale)	38 958 €
50% du montant général pour le ménage (personnel) et les fournitures d'entretien	192 113 €
Salaires ATSEM	283 887 €
10 % d'autres charges à caractère général de la commune (eau, gaz, électricité, téléphone, copieurs, maintenance, assurance, entretien des bâtiments,...)	70 728 €
	646 203 €

N° DEL/2024-2-07

Nombre d'élèves

921

Coût moyen d'un élève

702 €

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **De fixer** le coût de fonctionnement d'un élève dans les écoles publiques communales à 702 € pour l'année scolaire 2023-2024.
- **D'habiliter** Monsieur Le Maire à intervenir auprès des communes dont les enfants sont scolarisés à Seysses, pour le versement de la participation dont le montant sera pondéré à hauteur de 20 %, en fonction du potentiel fiscal de chaque commune (dernières données connues).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

